

## Résolution 2024-02 : Les incidences à long terme de l'augmentation des frais de scolarité sur les universités de langue anglaise du Québec

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a décrété qu'à compter de l'année scolaire de 2024-2025, les étudiants canadiens qui proviennent de l'extérieur de la province seront tenus de payer un minimum de 12 000 \$ en frais de scolarité; et

ATTENDU QUE l'augmentation a été rationalisée par le Gouvernement du Québec en tant que mesure visant à réduire le déclin du français et à « corriger le déséquilibre financier qui existe entre les réseaux francophone et anglophone, et d'assurer une meilleure rétention et intégration des étudiants canadiens et internationaux à la société québécoise »; et

ATTENDU QUE les étudiants seront moins enclins de venir vivre l'expérience de la culture québécoise et de la langue française; et en conséquence, qu'il y aura moins d'étudiants qui étudient et qui s'installent au Québec, moins d'étudiants qui contribuent par l'entremise de leurs compétences à la société québécoise, et qu'il y aura une importante incidence économique négative sur les villes de Montréal et de Sherbrooke, de même qu'au sein des universités comme telles; et

ATTENDU QUE ceci rendrait les autres universités canadiennes plus attrayantes, et viendrait réduire la position du Québec dans le cadre de la classification mondiale des universités, ce qui risquerait de limiter la capacité du Québec d'attirer des professeurs et des subventions et des bourses universitaires; et

ATTENDU QUE l'image de soi du Québec en tant que société accueillante est remise en question; et

ATTENDU QUE le dommage a déjà été démontré, comme le témoigne la chute de demandes ayant été reçues par les universités de langue anglaise du Québec pour le terme de 2024-2025.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la **Fédération québécoise des associations foyers-écoles inc.** presse le Gouvernement du Québec de revenir sur sa décision d'augmenter les frais de scolarité pour les étudiants hors-province.

- 1 Tiré de la lettre de la ministre de l'Éducation supérieure Pascale Déry, du 14 décembre 2023, adressée aux administrateurs des universités québécoises de langue anglaise.